



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
DE LA PRÉVENTION
ET DE LA SALUBRITÉ

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE

05.55.10.56.52

lemaire@ville-limoges.fr

Utilisation d'une sonorisation

Sur la voie publique

Toute personne souhaitant utiliser une sonorisation sur la voie publique doit en faire la demande par courrier adressé au Maire **au minimum quinze jours avant la date**.